

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 6 juillet 2021 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole (grade de classe normale) au titre de l'année 2021

NOR : AGRS2118808A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 6 juillet 2021, est autorisée au titre de l'année 2021 l'ouverture d'une deuxième session de recrutement de maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole (grade de classe normale).

Le nombre total de places offertes à cette session est fixé à vingt et un. Ces concours sur titres, épreuves, travaux et services sont ouverts dans les disciplines et les sections de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA) conformément au tableau ci-après :

	Établissement	Numéro d'emploi	Discipline	Section CNECA
Agro Paris Tech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00123	Informatique	3
Agro Paris Tech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00636	Écophysiologie des peuplements végétaux plurispécifiques pour l'agroécologie	5
Vet Agro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00050	Pathologie du bétail	8
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00096	Imagerie Médicale	8
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00072	Anatomie comparée	7
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00349	médecine interne et néonatalogie équine	8
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00070	Écoulement des fluides complexes et rhéologie dans les procédés alimentaires	3
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00106	Santé Publique Vétérinaire – Sécurité des Aliments / Inspection & contrôle sanitaire – Flux microbiens	4
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00091	Procédés de structuration et propriétés physiques des matrices alimentaires	3
ENVA	École nationale vétérinaire d'Alfort	A2ALF00069	Hygiène, qualité et sécurité des aliments (HOSA)	4
ENVA	École nationale vétérinaire d'Alfort	A2ALF00073	Médecine interne des équidés	8
ENVT	École nationale vétérinaire de Toulouse	A2VTL00054	Histologie, anatomie pathologique	7
Bordeaux Sciences Agro	École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine	A2BSA00029	Sciences économiques et gestion	9
ENGEES	École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg	A2ENG00072	Écologie territoriale / Gestion des déchets	9
L'Institut Agro	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2MSA00266	Économie et politiques agricoles	9

Établissement		Numéro d'emploi	Discipline	Section CNECA
L'Institut Agro	Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	A2MSA00267	Numérique et Intelligence des territoires pour l'aide à la décision en agriculture	3
Agrosup Dijon	Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement	A2ASD00060	Sciences de l'éducation et de la formation	9
Agrosup Dijon	Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement	A2ASD00052	Système d'Élevage	6
Agrosup Dijon	Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement	A2ASD00327	Génie des procédés agroalimentaires	3
ENSFEA	École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole	A2EFA00011	Économie de l'éducation	9
ENSFEA	École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole	A2EFA00127	Sciences de l'éducation et de la formation "Éducation inclusive : dispositifs et apprentissages"	9

Ces concours de deuxième session sont organisés selon les modalités suivantes :

- la date d'ouverture des inscriptions est fixée au 9 juillet 2021 ;
- la date limite de retrait des dossiers d'inscription (formulaire à remplir, profil de poste, guide de rédaction du rapport d'activité) est fixée au 8 août 2021 à 17 heures ;
- la date limite de dépôt des dossiers d'inscription (formulaire rempli, rapport d'activité rédigé, copie des principaux titres et diplômes) est fixée au 9 août 2021, le cachet de la poste faisant foi ;
- les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation ;
- le certificat médical doit être transmis par le candidat au plus tard 3 semaines avant le déroulement des épreuves, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet pour chaque concours d'arrêtés distincts du ministre chargé de l'agriculture précisant les dates d'épreuves.

Conformément à l'article 30 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié, les emplois ouverts aux concours sont susceptibles d'être préalablement offerts à la mobilité (mutation, détachement). Les candidats sont invités à s'informer de cette situation auprès des établissements dans lesquels sont affectés les emplois auxquels ils postulent, tout renseignement complémentaire pouvant être obtenu auprès de chaque établissement organisateur du concours dont la liste et les coordonnées ainsi que les profils de postes sont accessibles aux adresses suivantes : <https://chlorofil.fr/> et https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement.htm.